



LA REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE DES VIOLENCES POLICIÈRES

L'affaire Mawda



ZIN TV

Justice et vérité
pour Mawda

FICHE PÉDAGOGIQUE

ZIN TV
MEDIA D'ACTION COLLECTIVE

LA REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE DES VIOLENCES POLICIÈRES : L'affaire mawda

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

- Analyser la manière dont sont représentées médiatiquement les violences policières
- Développer un regard critique sur les productions médiatiques

FICHE TECHNIQUE

Réalisation :

- Une vidéo réalisée à partir d'un atelier mené par ZIN TV, Présence et Action Culturelles et le Comité Justice et Vérité pour Mawda.
- Une fiche d'accompagnement réalisée par ZIN TV

Production : ZIN TV

Année : 2021

Pays : Belgique

Langue : Français

Durée : 17 minutes

Résumé : L'affaire Mawda est un cas d'école en matière de connivence police, justice et média, qui témoigne d'un racisme structurel en Belgique, d'une politique migratoire criminelle et de la désinformation médiatique en œuvre quand il s'agit de couvrir des violences policières.

Cette vidéo, sous forme d'un atelier pédagogique, déconstruit sur base d'articles de presse et de vidéos la représentation médiatique de cette affaire emblématique.

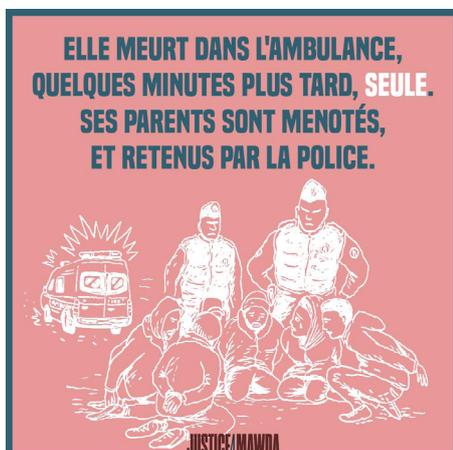
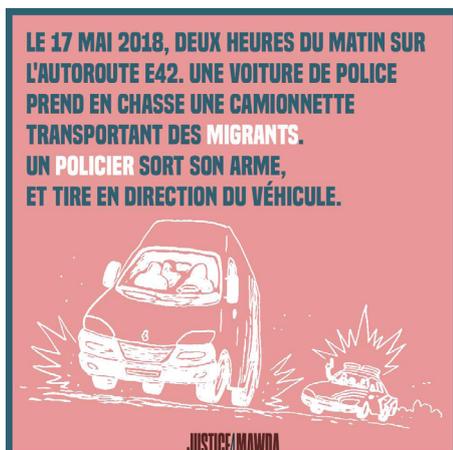
Lien : <https://zintv.org/outil/la-representation-media-tique-des-violences-policieres-laffaire-mawda/>

01

Autour du film

Cette vidéo a été réalisée sur base d'un atelier en ligne donné par ZIN TV, Présence et Action Culturelles et le Comité Justice et Vérité pour Mawda. Cet atelier en ligne, ouvert au public, a été organisé dans le cadre de la troisième semaine du procès Mawda à Mons en novembre 2020, en plein confinement.

Plusieurs actions de sensibilisation avaient été organisées afin de proposer un autre regard sur cette affaire (notamment celui défendu par Selma Benkhelifa, l'avocate des parents de Mawda).



02

Éléments de contextualisation avant de commencer

Dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 mai 2018, Mawda Shawri, sa famille, au total 26 personnes sont prises en chasse par la police belge alors qu'ils tentaient de se rendre en Angleterre à bord d'une camionnette. Au bout de + de 70 km de poursuite, un coup de feu est tiré par un policier en direction de la camionnette, tuant la petite Mawda.

Mawda avait 2 ans.

Dans les semaines et les mois qui suivent la mort de Mawda, les déclarations du parquet, les faux témoignages policiers et l'enquête bâclée par le Comité P vont s'enchaîner et être relayés au grand public dans la presse.

Un journaliste, Michel Bouffieux, réalisera une contre-enquête approfondie¹ qui revient point par point sur tous les dysfonctionnements dans le cadre de cette opération et de l'enquête menée par la suite. Son travail a inspiré la mise en place d'un comité de soutien qui a organisé de nombreuses mobilisations et communications tout au long du procès du policier qui a tiré et des personnes à l'intérieur de la camionnette que l'on a qualifié de « présumés passeurs ».

Les faits relatifs à la traite des êtres humains avaient été examinés par la justice liégeoise, alors que le volet relatif au décès de Mawda avait été jugé à Mons. Après de nombreux épisodes judiciaires, dans le cadre du procès montois, le policier qui a tiré a été finalement condamné en appel à 10 mois de prison avec sursis. Le chauffeur de la camionnette a été condamné à 4 ans de prison ferme à Mons. A Liège, en première instance, six condamnations avaient été prononcées, dont trois par défaut. Le chauffeur a alors été condamné à une année de prison supplémentaire (portant ainsi le

total de ses années d'enfermement à 5), ainsi qu'à une amende de 208 000€. Il n'a pas fait appel de cette décision mais deux « présumés complices », oui. Désignés comme les passeurs, ils ont finalement été condamnés à cinq ans de prison ferme et trois ans avec sursis pour un tiers. La cour d'appel de Liège a confirmé les peines prononcées en première instance.

Le comité justice et vérité pour Mawda réclame aujourd'hui une enquête parlementaire.

« OPÉRATIONS MÉDUSA »

La camionnette dans laquelle se trouvait Mawda Shawri a été repérée par des agents de la police de la route de Namur sur une aire de stationnement qui agissaient dans le cadre l'opération Médusa, une action visant à « dissuader la transmigration » sur le territoire belge qui été initiée par la majorité en 2015.

L'ex-ministre de l'Intérieur, Jan Jambon avait demandé leur intensification début 2018. Selon la note de politique gouvernementale présentée à la chambre : « les personnes en séjour illégal constituant une menace pour la sécurité nationale (sic) seront recherchées en priorité et renvoyées au plus vite vers leur pays d'origine. L'arrivée massive de demandeurs d'asile a créé le besoin d'entreprendre une action visant à maintenir un contrôle maximal sur cet afflux. L'action Médusa a été mise sur pied dans cette optique-là ».

Cette opération représente une des facettes de politiques migratoires de plus en plus répressives envers les personnes migrantes. Ces politiques sont responsables de nombreuses morts. L'Etat belge a donc une responsabilité dans la mort de Mawda.

1. Mawda, la contre-enquête, Michel Bouffieux, Paris Match.be, septembre 2020 : <https://www.michelbouffieux.be/2018/12/mawda-la-contre-enquete.html>

DEMANDE D'UN ENQUÊTE PARLEMENTAIRE :

Les parents de Mawda, et les comités de soutien (Justice For Mawda, Comité justice et vérité pour Mawda) réclament aujourd'hui une enquête parlementaire. Les tribunaux ont rendu leurs verdicts mais en ignorant des enjeux fondamentaux de cette affaire liés aux mensonges policiers, aux errements du parquet de Mons et aux méthodes d'enquête contestables. Martin Vander Elst, anthropologue de l'UC-Louvain est l'une des chevilles ouvrières du Comité Mawda-Justice Vérité qui s'est créé peu de temps après la tragédie du 17 mai 2018. Il estime que « le lieu de ce contre-pouvoir est le parlement...seule une commission d'enquête parlementaire pourra faire la lumière sur les faits que la justice feint d'ignorer. Avec le pouvoir d'un juge d'instruction, elle pourra faire témoigner tous les acteurs du dossier, magistrats, policiers, urgentistes et experts divers. Elle pourra organiser des confrontations, mener s'il le faut des perquisitions. Une telle commission pourrait également ouvrir la boîte noire des opérations Médusa, notamment en rendant publiques les directives du ministère de l'intérieur en la matière ainsi qu'en mettant en question le type de techniques de filature utilisées par la police pour traquer les migrants. Une telle épreuve démocratique serait la meilleure réponse à la défiance d'une part importante de la population envers nos institutions. C'est pourquoi nous avons lancé une pétition pour appuyer notre demande.»¹

PROCÉDURE POUR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE:

La proposition d'enquête est examinée par la chambre des représentants comme une proposition de loi. Après la discussion en commission, la proposition est transmise à la séance plénière, pour y être discutée et votée. Si elle est adoptée, la Chambre qui a été saisie de la proposition doit composer la commission d'enquête. L'enquête peut alors commencer.

En vertu de la loi du 3 mai 1880, l'enquête peut être menée par la Chambre même ou par une commission spéciale. Dans la pratique, c'est toujours une commission spéciale qui mène l'enquête.

La commission d'enquête et son président disposent des mêmes pouvoirs qu'un juge d'instruction. Ils peuvent notamment convoquer et entendre des témoins et des experts. Une enquête peut durer un mois (par exemple, le drame du Heysel), mais aussi deux ans.

À l'issue de l'enquête, le rapporteur désigné par la commission d'enquête fait rapport à l'assemblée plénière. Celle-ci examine le rapport et se prononce sur les éventuelles conclusions, recommandations ou résolutions présentées par la commission d'enquête. Ceci peut aboutir à une initiative législative.

1. Mawda : Après le jugement, la recherche de toute la vérité? , Michel Bouffieux, Paris Match.be, février 2021 : <https://paris-match.be/actualites/societe/463093/mawda-apres-le-jugement-la-recherche-de-toute-la-verite>

03

Explorer ces éléments avec un groupe

Avant de visionner la vidéo :

- Interrogez les participant.e.s sur leur perception de cette affaire

Le mur parlant est une technique rapide et efficace pour faire émerger les représentations d'un groupe à propos d'un concept et permettre ensuite une discussion qui amorcera le travail d'évolution de ces représentations.

1. Sur un grand tableau, on inscrit au centre « l'affaire Mawda ». L'exercice se passe en silence. Les participants se lèvent, un à la fois, au moment où ils le désirent, pour écrire un mot-clef au tableau. Chacun peut se lever plusieurs fois pendant la séance ou ne pas se lever du tout.

2. Quand plus personne ne lève, on donne la deuxième consigne : toujours en silence et un par un, les participant.e.s peuvent se lever et barrer les mots auxquels ils n'adhèrent pas (il est utile de prévenir qu'on en discutera par la suite).

3. Ensuite, il s'agira, selon le même protocole, de venir souligner les expressions qui semblent à chacun les plus proches de sa conception. La discussion peut alors débiter en commençant par les mots barrés : qui a écrit le mot dans un premier temps et qu'a-t-il voulu dire ? Qui est venu le barrer et que voulait-il exprimer par-là ? Etc.

Après avoir visionné la vidéo

- Qu'avez-vous appris ?
- Quels sont les éléments qui vous ont interpellé ? Pourquoi ?
- Quels sont les éléments de langage repris dans les discours médiatiques, policiers, et politiques que l'on peut qualifier de racistes ou/et criminalisants ?

04

Séquences du film

La vidéo comprend des extraits de différents médias belges de la presse écrite et audiovisuelle ainsi que des commentaires d'analyse pour mieux comprendre la représentation médiatique de l'affaire Mawda. Elle se compose de 5 séquences qui peuvent être visionnée en continue ou par séquence pour faire émerger différentes questions avec le groupe.

1 01.31 -> 03.13

Par le montage, on met en avant les **propos contradictoires et les volte-faces dans les propos du parquet** via son porte-parole Frédéric Bariseau, substitut du procureur du roi du parquet de Mons – division Tournai.

Ce sont les prémices des mensonges policiers dans cette affaire. On exclue d'abord avec certitude un tir policier. Le lendemain, la mort de Mawda par une balle dans la joue est confirmée par le médecin légiste et le parquet revient sur ses propos en confirmant le tir.

Pour justifier ses déclarations erronées, il prétend s'être basé sur un rapport d'un service d'urgence (sachant que ce sont les policiers eux-mêmes qui ont influencé l'urgentiste en lui affirmant que Mawda avait subi un traumatisme crânien).

Frédéric Bariseau évoque ensuite la possibilité de plusieurs tirs pour susciter le doute. C'est l'enquête selon lui qui devra déterminer s'il s'agit finalement d'un tir policier qui a tué Mawda. Les services de police avaient pourtant connaissance du tir policier le soir même où a eu lieu l'intervention mortelle.

2 03.13 -> 04.45

Cette séquence met en avant la volonté de **criminaliser les parents de Mawda** qui aurait été utilisée lors de la course poursuite comme « enfant bélier » selon le premier PV de la police qui a été rédigé le soir même de l'intervention puis avec un glissement sémantique vers l'expression « bouclier humain » que l'on retrouve dans plusieurs titres de presse et dépêches les jours qui suivent la mort de Mawda.

3 05.21 -> 09.02

Cette 3ème séquence démontre la troisième étape dans la construction des mensonges policiers. Ici, on construit **la figure du/des passeurs** et on renforce la responsabilité des parents de Mawda qui l'ont emmenée avec eux dans un périples forcément dangereux. On pointe aussi l'instrumentalisation politique de l'affaire.

4 10.11 -> 12.07

Cette 4ème séquence met en avant ce qui fait **débat dans les médias** autour de l'affaire Mawda : Le tir du policier était-il accidentel ou non ? Savait-il au moment de tirer qu'il y avait des migrants à bord ? Au final, aucune des personnes qui ont participé à la construction des mensonges policiers ne se retrouveront sur le banc des accusés.

5 12.07 -> 17.07

Cette dernière séquence met en avant **le travail de contre-enquête du journaliste Michel Bouffioux**, qui est le seul à avoir tenté de démontrer tous les mécanismes qui mènent à l'impunité policière : les différents mensonges, la manipulation de l'urgentiste par les policiers, les dysfonctionnements techniques dans l'intervention (communications radios...), la réunion de débriefing de la police qui a eu lieu un mois plus tard pour faire émerger une version commune, la communication téléphonique entre le dispatching Hainaut et le policier qui a tiré, qui a bien été enregistrée et dans laquelle le policier avoue avoir tiré. Cet enregistrement se conclue par « tais-toi, moins on en sait, mieux c'est ».

05

Quelques éléments de réponse

L'enfant-bélier :

Dans les premiers temps de l'affaire, de nombreux articles relayeront le fait que les parents de Mawda l'auraient utilisée pour casser une des fenêtres du véhicule avec sa tête ou se seraient servis de leur petite fille pour se protéger. L'expression "bouclier humain" sera utilisée à plusieurs reprises. Ces propos, totalement faux, seront démentis par la suite. Mais cette version aura déjà été largement relayée, lue, entendue par des milliers de personnes. Les parents de Mawda et sa famille, endeuillés auront subi ainsi une énième humiliation.

Affirmer que des parents puissent utiliser leur propre fille comme d'un bouclier s'inscrit dans un ensemble de discours et de mécanismes visant à déshumaniser et criminaliser les personnes migrantes et ainsi légitimer leur sort. Ces discours racistes sont tellement présents et ancrés dans nos imaginaires qu'ils ont rendu cette information qui semblerait aberrante dans d'autres circonstances tout à fait acceptable ici.



The screenshot shows the top navigation bar of the 7sur7 website. It includes the 7sur7 logo, navigation tabs for 'BELGIQUE', 'MONDE', 'SPORTS', 'SHOWBIZ', and 'PLUS 7S7', and a search icon. Below the navigation bar, the main headline reads: 'La petite Mawda aurait été employée comme bouclier humain'.

7sur7, publié le 18-05-2018,
<https://www.7sur7.be/belgique/la-petite-mawda-aurait-ete-employee-comme-bouclier-humain~abd11a34/>



The screenshot shows the top navigation bar of the DH.be website. It includes the DH.be logo, navigation tabs for 'Journal', 'Alertez-nous', 'Je me connecte', and 'ABONNEZ-VOUS'. Below the navigation bar, the main headline reads: 'Course-poursuite entre migrants et policiers: le bouclier était un bébé de 2 ans !'. Below the headline, the author information is displayed: 'THIERRY REMACLE, AVEC F.D., A.LCX., Y.B. Publié le vendredi 18 mai 2018 à 07h19 - Mis à jour le vendredi 18 mai 2018 à 07h30'.

DH, publié le 18-05-2018,
<https://www.dhnet.be/actu/belgique/course-poursuite-entre-migrants-et-policiers-le-bouclier-etait-un-bebe-de-2-ans-5afdd08ecd-70c60ea70b3924>

L'instrumentalisation de la figure du passeur

Les conclusions du procès et le traitement médiatique de cette affaire laissent à penser que sa mort serait due aux comportements de quelques individus, un policier incompétent et des passeurs.

Au cours de l'affaire Mawda, nous allons observer un glissement sémantique dans la manière dont ces opérations sont décrites. Comme le mentionne Michel Bouffieux dans sa contre-enquête, « il ne fut plus question d' « interpellations de migrants » mais de « lutte contre les passeurs » qui organisent le « trafic des êtres humains ».

Les passeurs sont « tous ceux qui, souvent moyennant finance, facilitent le long voyage des migrants et le « passage » clandestin des frontières ». Ils existent malheureusement des réseaux qui agissent au mépris de la vie des personnes qui migrent mais cette figure du passeur-trafiquant est réductrice et ne reflète pas une réalité bien plus complexe. Pour beaucoup de personnes migrantes, il est le seul recours puisque leur liberté de circulation est entravée.

En effet les visas pour arriver en Europe par des voies sûres sont très peu délivrés et les frontières de l'Europe sont de plus en plus renforcées et militarisées. Les personnes migrantes sont donc forcées d'emprunter des voies clandestines, très dangereuses et qui nécessitent les services de passeurs. L'existence même des passeurs (qu'ils pratiquent le trafic d'êtres humains ou qu'ils aident les personnes migrantes) est donc une conséquence directe des politiques migratoires européennes. Dans les discours politiques et médiatiques, la lutte contre les filières d'immigration clandestine et les « passeurs » participent donc à déresponsabiliser les Etats.

Du nord au sud, le pays est en proie aux passeurs

LE SOIR

Le Soir*,
Sam. 02 juil. 2018, Page 10

Le Soir, publié le 02-07-2018,
<https://www.lesoir.be/160162/article/2018-06-01/du-nord-au-sud-tout-le-pays-est-en-proie-aux-reseaux-de-passeurs>



LaProvince

Ma commune

L'actu à la Une

Sports

Magazine

Météo

Horoscope



Alertez-nous

Accueil > [Faits divers](#)

Mawda, 2 ans, victime de la mafia des passeurs sur la E42 à Mons



La province, publié le 18-05-2018,
<https://laprovince.sudinfo.be/232994/article/2018-05-18/mawda-2-ans-victime-de-la-mafia-des-passeurs-sur-la-e42-mons>

06

Ressources pour aller plus loin



- **Procès en appel de l'affaire Mawda**, compte-rendu de la Ligue des droits humains : <https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2021/11/Compte-rendu-Proc%C3%A8s-en-appel-Mawda.pdf>
- **Mawda, la contre-enquête**, Michel Bouffioux, Paris Match.be, septembre 2020 : <https://www.michelbouffioux.be/2018/12/mawda-la-contre-enquete.html>
- **Justice4Mawda** : <https://www.facebook.com/JusticeMawda>
- **Mawda, où en est l'enquête ?**, UZIN, La fabrique des idées, ZIN TV, janvier 2021, vidéo, VF, 1 heure : <https://zintv.org/video/mawda-ou-en-est-lenquete-2/>
- **La représentation médiatique des violences policières**, fiche d'analyse de contenus médiatiques belges et français, ZIN TV, décembre 2021 : <https://zintv.org/outil/la-representation-mediatique-des-violences-policieres/>

Une fiche pédagogique éditée par ZIN TV
Décembre 2021 - contact@zintv.org
www.zintv.org

Retrouvez tous nos outils et fiches pédagogiques
dans la section OUTILS de notre site internet : <https://zintv.org/outils/>